

**MAIRIE DE BRIE - 16590**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 23

Procuration : 4

**Votants : 27**

L'an deux mil vingt deux

Le : **4 juillet**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **24 juin 2022**

**OBJET : D2022\_7\_9**  
Présentation du rapport  
annuel 2021 de la SPL  
GAMA

**Présents :** BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B  
CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GERACI F ; GUERIN S ;  
HELION P ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ;  
MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ;  
VRIET L.

**Ont donné procuration :** BERTHELON S à GERACI F ; GAUDILLIERE M à BUISSON M ;  
IMARD C à ROUHIER D ; THOS F à GUERIN S.

**Secrétaire de séance :** Fabien GERACI

Le rapporteur rappelle que depuis le 29 mars 2021, la commune est actionnaire de la Société Publique Locale GAMA (Grand Angoulême, Mobilité, Aménagement) et que les statuts de cette société imposent aux collectivités territoriales actionnaires d'exercer sur elle un contrôle. C'est pourquoi la SPL GAMA a fait parvenir son rapport annuel 2021 et la commune doit se prononcer sur ce rapport écrit qui est soumis au moins une fois par an.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, prend acte du rapport 2021 de la SPL GAMA.**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Affiché le 8 juillet 2022**

Pour copie conforme :

**En Mairie, le 8 juillet 2022**

Le Maire,